



## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT No 2026-06-605 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE**

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, Directeur général et Greffier-trésorier de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, qu'un projet de règlement intitulé :

#### **Règlement no 2026-06-605 concernant les limites de vitesse**

a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 juin 2026, conformément au Code municipal du Québec.

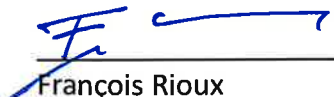
Ce règlement a pour objet de fixer les limites de vitesse maximales autorisées sur divers chemins municipaux du territoire de la Municipalité, soit à 60 km/h, 50 km/h et 40 km/h, tel que détaillé aux annexes du projet de règlement.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement :

- au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture;
- ou communiquer avec l'administration municipale pour obtenir de l'information supplémentaire.

Le règlement sera soumis pour adoption lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 14 juillet 2026.

**DONNÉ À GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**, ce 10 juin 2026

  
\_\_\_\_\_  
François Rioux  
Directeur général et Greffier-trésorier